

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze septembre à 17 h 15, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mmes Magali GARRIC – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mmes Marie-Emilie BOTELLA – Maryline SALVAN.

Procurations : M. Jean-Pierre BALDIT à M. Jean-Pierre AUGIER,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Marine FARBOS à Michèle JOSEPH-EDMOND,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
M. Lionel AULANIER à Mme Marie-Emilie BOTELLA,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absente excusée : Mme Nadine BONTEMPS.

Absents : Mme Laurianne VINCENT – M. Ambdillah BACAR.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Avenants au chantier de la réfection de la salle Pierre BEFFRE.

Il est rappelé les actuels marchés de travaux pour la réfection de la salle Pierre BEFFRE, tels qu'autorisés par les délibérations du 30 janvier et du 14 avril 2025, ainsi que la délibération du 26 juin 2025 prévoyant un avenant pour la prestation couverture.

Lors de l'avancement du chantier il est apparu la nécessité de réaliser divers autres travaux complémentaires.
Accusé de réception en préfecture
134-20250915-20250915_04-DE
Reçu le 19/09/2025

- Désamiantage : dépose des coffrages et skydomes ;
- Couverture : fourniture et pose de crochets de sécurité avec fixation ;
- Climatisation : reprise de la ventilation – VMC ;

De la sorte les modalités financières de ces nouveaux avenants seraient les suivantes :

PRESTATION	PRESTATAIRE	MARCHE ACTUEL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MARCHE	% avenant / marché
DESAMIANPAGE	SAS ITS ENVIRONNEMENT	125 925 € HT	6 484 € HT	132 409 € HT	5.15
COUVERTURE	SARL BOUTEILLE	106 456.60 € HT	620 € HT	107 076 € HT	0.62
CLIMATISATION	SARL PLANAT & FILS	37 826.03 € HT	2 751.86 € HT	40 577.89 € HT	7.28

A noter que concernant l'entreprise SARL BOUTEILLE un premier avenant de 6 771.60 € HT avait été voté lors du Conseil du 26 juin 2025, qui représentait alors un 6.79 % du marché initial.

Désormais le total cumulé des deux avenants sur ce marché représente une somme globale de 7 391.60 € HT, soit 7.41 % du marché initial.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE les avenants qui lui sont soumis.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **17 septembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **17 septembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Maxime GAILLAC



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER